

SÉANCE ORDINAIRE

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

11 JANVIER 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le lundi 11 JANVIER 2016, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MONSIEUR STÉPHANE DUMONT
MONSIEUR SIMON LAVOIE
MADAME GINETTE CARON
MONSIEUR GUILLAUME POTVIN
MONSIEUR FRANÇOIS FILLION

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse

En l'absence du secrétaire-trésorier, le directeur administratif adjoint assure l'intérim de cette fonction pour la présente séance.

Après constatation du quorum, il est proposé par monsieur Simon Lavoie, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour suggéré soit accepté en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Arrivée de
Messieurs Dumont
et Fillion à
20 h 05

Il est, par la suite, proposé par :

Madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil présent que le procès-verbal de la séance régulière tenue le 15 décembre 2015 soit approuvé.

16.01.3.

Rapport de la mairesse

Madame Ursule Thériault, mairesse, dépose un état sommaire de ses activités couvrant la période du 15 décembre 2015 au 11 janvier 2016.

16.01.4.1.

Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 11/01/2016 (journal ACF) :	91 853,09 \$
Dépenses incompressibles (journal 949) :	9 249,37 \$
Déductions à la source (journal 948) :	14 710,25 \$

Total des déboursés du mois : 115 812,71 \$

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 15 décembre 2015 au 11 janvier 2016, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que ces comptes soient approuvés et que les déboursés inhérents soient autorisés.

16.01.4.2.

Proposition de règlement des ententes de gestion et de prévention incendie par la MRC de Rivière-du-Loup à la Municipalité de L'Isle-Verte

Considérant que la municipalité s'est retirée des deux ententes en matière d'incendie (gestion et prévention) par voie de résolution, le 9 mars 2015;

Considérant que les municipalités faisant partie des ententes, via le conseil des maires de la MRC, désirent retenir les services d'une firme d'avocats afin de régulariser le litige les opposant à la Municipalité;

Considérant que le préfet de la MRC, M. Michel Lagacé ainsi que la directrice adjointe de la MRC, M^{me} Linda Mimeault ont été mandaté par les municipalités faisant partie des ententes afin de présenter à la Municipalité une entente de règlement s'élevant à 108 809,19 \$ sur une facture potentielle de 139 571,44 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie, et adopté à la majorité des membres du conseil présents que la Municipalité de L'Isle-Verte rejette intégralement ladite offre et s'engage à étudier une contre-proposition.

Monsieur François Fillion s'abstient sans raison justifiée.

16.01.4.3.

Achat du logiciel de gestion d'inventaire municipal Solution Micro Maint

Afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle liée à la gestion des inventaires et des réseaux de la municipalité, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à la majorité des membres du conseil présents que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise l'acquisition du logiciel de gestion pour un montant de 4 800 \$ (plus taxes).

Monsieur Stéphane Dumont s'abstient de voter en raison de liens familiaux potentiels avec le représentant du fournisseur.

16.01.4.5.

Festival du film de Rivière-du-Loup

Il est souligné par madame Ginette Caron que la Municipalité de L'Isle-Verte a remporté un prix lui donnant l'opportunité de produire un documentaire promotionnel sur la pêche blanche. Ce documentaire sera diffusé dans le cadre du Festival du film de Rivière-du-Loup.

16.01.6.1.

Demande de contribution pour l'affichage - Phase II

Considérant que le comité de travail sur l'affichage a mis en place des infrastructures d'accueil aux approches et à l'intérieur des municipalités de L'Isle-Verte et de Notre-Dame-des Sept-Douleurs;

Considérant que la municipalité a contribué pour une somme de 750 \$ pour l'année 1;

Considérant qu'il est prévu des coûts d'achat de nouvelles signalisations et de modifications de signalisations actuelles afin d'assurer une visibilité optimale pour les 2 municipalités;

Il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité que la Municipalité verse la somme de 978 \$ à la Corporation de la maison du phare de l'île pour procéder à la continuité du projet tel que soumis. Les fonds seront prélevés à même les soldes budgétaires de la CDET.

16.01.6.2.

Demande de contribution pour l'affichage - Autoroute 20

Considérant l'ouverture de l'autoroute 20 en octobre 2015;

Considérant l'absence de visibilité aux approches des sorties de L'Isle-Verte;

Considérant qu'une contribution municipale de 5 000 \$ permettrait d'élaborer une structure de visibilité d'accueil à quatre endroits à l'intérieur du périmètre de la Municipalité;

Considérant qu'un groupe de gens d'affaires de la Municipalité désire s'unir pour travailler à l'atteinte de ces mêmes objectifs;

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents de mettre en suspend cette demande et de proposer au comité de travail, pour l'affichage de l'autoroute 20, de rencontrer les gens d'affaires afin d'élaborer un projet commun.

16.01.6.3.

Suivi de la demande « Transport Vas-Y inc. »

Considérant l'interrogation soulevée quant à la pertinence, pour la Municipalité, de renouveler son adhésion aux services offerts par l'organisme « Transport Vas-Y inc. »;

Considérant que les statistiques d'utilisation du service pour l'année 2015 démontrent un volume d'utilisation en constante augmentation, et ce, tant pour le volet Transport adapté que pour le volet Transport collectif;

Considérant que depuis le 17 décembre 2004, les municipalités ont l'obligation de créer et/ou de maintenir un service de transport collectif local ou régional;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme le renouvellement de son adhésion, pour l'année 2016, aux services de « Transport Vas-Y inc. » et que lui soit versée la contribution annuelle établie au montant de 3 031 \$.

16.01.6.4.

Nouvelle politique d'utilisation des salles de réunions de la Municipalité

Considérant les demandes grandissantes pour l'accès à des salles de réunions par différents comités de la Municipalité;

Considérant le nombre limité de locaux disponibles dont peut bénéficier les citoyens;

Considérant l'importance d'assurer une gestion optimale des locaux disponibles afin de bien desservir les citoyens désirant s'impliquer dans leur communauté;

En conséquence, voici la présente proposition :

Projet de proposition de prêt ou location de la salle de conférence du bureau municipal

La salle de conférence du bureau municipal est principalement attitrée aux employés et cadres de la municipalité ayant des besoins de rencontres ponctuelles. C'est donc dire que pendant les heures normales de bureau, soit de 8 h à 17 h du lundi au vendredi, cette salle ne sera pas autrement prêtée ou louée sauf et seulement sauf, si un membre du personnel et/ou du conseil municipal en fait la requête **et y est présent**.

De plus, des réservations en soirée sont possibles pour des organismes gravitant autour de l'administration municipale, même si aucun membre du personnel ou du conseil n'est présent. Voici la liste de ces organismes :

- Tous les sous-comités du conseil municipal
 - Comité administratif
 - Comité consultatif d'urbanisme
 - Comité de voirie
 - Comité du loisir et de la vie communautaire
 - Comité de la sécurité incendie
- Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte
- Comité d'accueil des nouveaux arrivants

- Corporation Mobilisation L'Isle-Verte
- Comité du Carnaval de L'Isle-Verte
- Comité de la Grande-Fête d'été
- Comité du Festival de Balle-Donnée « Gaston Rivard »
- Comité du Marché de Noël
- Comité L'Isle pousse verte

Cette mise en disponibilité sera sans frais. Si aucun membre du personnel ou du conseil municipal ne peut être présent, une personne responsable devra se présenter au bureau municipal pendant les heures normales de bureau (8 h 30 à 17 h du lundi au vendredi) afin de s'enquérir d'une clé lui permettant d'accéder à la salle de conférence via la porte de côté. Il faudra que la personne responsable de la réservation de la salle s'assure que la porte donnant accès au bureau municipal soit verrouillée, avant de quitter à la fin de sa journée. Un dépôt de 20 \$ est exigé pour obtenir la clé et ce montant sera remboursé au retour de la clé.

Pour tous les autres organismes ou entreprises ayant des besoins de rencontres en dehors des heures de bureau, ils pourront louer la salle de conférence à un coût fixe de 25 \$. La personne responsable devra se présenter au bureau municipal pendant les heures normales de bureau (8 h 30 à 17 h) afin de s'enquérir d'une clé lui permettant d'accéder à la salle de conférence via la porte de côté. Il faudra que la personne responsable de la réservation de la salle s'assure que la porte donnant accès au bureau municipal soit verrouillée avant de quitter à la fin de sa journée. Un dépôt de 20 \$ est requis pour la clé et ce montant sera remboursé au retour de la clé.

Il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que soit adoptée cette politique et qu'elle entre en vigueur dès son adoption.

16.01.9.

Ajournement de la séance

À 21 h 05, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil présent d'ajourner la séance du conseil au 18 janvier 2016, à 20 h.

MAIRESSE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER